

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du mardi 26 août 2025.

Convocation du 19 août 2025.

Ordre du jour :

- Décorations de Noël
- Devis travaux bâtiments (école, logement locatif, mairie, gendarmerie, église).
- Devis entretien travaux voirie (la Fontaine)
- Devis SEMDAS : agrandissement du Pôle Médical
- Recrutement agents recenseurs
- Demande installation stand de produits pour animaux
- PLU
- Projet parking mairie
- Questions diverses.

Présents : Mmes Micheline LAMOTHE, Martine BOUCAUD, Nathalie FONTAINE, Florence GUILLE, MM. Bernard BELAUD, Didier ROY, Patrick CHERAT, Bruno OVIDE, François BROCHON, Nicolas CHAIGNIER, Wilfried BRET, Vivien BOISNARD.

Absents excusés : Mme Martine SORIN, M. Régis NOËL, M. Thierry CAMUS avec un pouvoir pour Didier ROY.

Secrétaire : Mme Florence GUILLE.

Président de séance : M. Patrick CHERAT.

Ouverture de séance à 21h00

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décoration de Noël.

M. Bret a été chargé d'étudier les possibilités qui pourraient être offertes pour ajouter des décorations de Noël dans le bourg. Après avoir consulté le catalogue, il propose plusieurs thèmes au Conseil et demande de l'aider à choisir le mobilier le plus adapté pour une installation dans divers points du bourg afin de compléter l'existant.

Compte tenu du coût que cela entraîne, il y a nécessité d'avoir un budget pour le choix des décorations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir une somme de trois mille euros TTC.

Il reste le choix à faire, afin de passer une commande en temps voulu.

Devis travaux bâtiments.

École : un devis a été présenté par l'entreprise Prou pour le remplacement du disjoncteur général très vétuste, actuellement hors service, placé en extérieur qui permet la coupure d'urgence en cas d'incendie dans la chaufferie.

Montant du devis : 377,82 € TTC. Validé par le Conseil.

Logement du 28 B avenue de la République : Ce logement étant libéré, des travaux de remise en état avant sa location sont nécessaires. Un revêtement d'une couche de peinture sur les plafonds et les murs sera exécuté par un employé communal. Avant de remplacer le revêtement de sol dans le séjour, la remise à niveau du plancher est justifiée.

Pour cela, l'entreprise la Menuiserie du Taillon doit intervenir. Montant du devis : 3 240,00 € qui comprend la fourniture et la pose du solive en bois pour la mise à niveau et l'isolation phonique, la fourniture et la pose d'un plancher OSB.

La pose du sol PVC se fera avec les employés communaux. Il y a aussi la hotte à remplacer ainsi que 3 convecteurs électriques à faire par un employé technique.

Mairie : en avril 2024, nous avons accepté un devis de Thermique Roy pour le remplacement de la zinguerie pour un montant de 4 083,53 € TTC. Ces travaux vont pouvoir enfin se réaliser. Après la dépose des gouttières, nous devons faire la peinture de l'avant toit avant de refixer les nouvelles.

Gendarmerie : la VMC dans un logement des gendarmes ne fonctionne plus. On nous l'avait signalé suite à la visite annuelle du service immobilier de la Gendarmerie.

Un devis a été demandé à l'entreprise Prou pour effectuer ces travaux rapidement car ce dysfonctionnement entraîne des moisissures dans l'appartement.

Montant du devis : 502,87 € TTC. Validé par le Conseil.

Église :

- devis pour réfection du parquet devant l'Autel de la Vierge par l'entreprise la menuiserie du Taillon : 488,65 €. Devis accepté.

- devis présenté par l'Atelier du Moulin pour la réparation, la fourniture et la pose des pierres des marches en pierre fortement usagées : 2 758,44 € TTC. Devis accepté.

La restauration du chemin de croix est en cours, comme convenu, ces travaux se réalisent avec l'aide d'un restaurateur retraité et de bénévoles. L'achat des fournitures nécessaires pour faire ces travaux représente 494 € TTC.

Entretien voirie

Rue de la Fontaine : des travaux sont à envisager pour permettre l'évacuation des eaux pluviales avec un meilleur débit à la sortie du village de la Fontaine. L'entreprise **SNC BST** d'Avy est intervenue pour le relevé des niveaux et nous a présenté un devis pour les curages de fossés sur 400 ml avec l'évacuation et du curage d'un fossé du Pucilard au Taillon sur 275 ml sans évacuation, d'une ouverture de la route pour la pose de buses et de la pose de 2 têtes de pont béton. Montant du devis comprenant le déplacement et le repli du matériel : 8 604,00 € TTC. Devis accepté.

Aide du département au titre de la voirie communale : le programme d'aide aux communes au titre de la voirie communale accidentogène est reconduit pour l'année 2025. Cette aide concerne uniquement les travaux d'entretien et de préservation du patrimoine et non les travaux d'investissement.

Cette année, le montant des travaux d'entretien réalisés sera de 26 252,37 € HT et concerne le Pata, le dérasement, l'enrochement d'un talus et le curage des fossés. Nous devons envoyer les devis signés avant le 10 septembre au département.

Projet agrandissement Pôle Médical

M. le Maire nous rappelle que nous avons fait appel à la SEMDAS du département de la Charente-Maritime. Ce service est chargé du Développement territorial pour l'assistance aux projets des petites communes.

Notre projet concerne l'agrandissement du Pôle Médical pour pouvoir accueillir d'autres professionnels de santé. Pour cela, nous avons besoin de conseils et d'un appui sûr pour la faisabilité urbanistique, fonctionnelle et économique de cette extension afin d'en définir les contours et de pouvoir lancer la phase opérationnelle dès 2026. Une rencontre avait été faite avec une architecte de la SEMDAS. Nous lui avons fourni le document nécessaire (DOE) pour répondre à sa demande. Afin de continuer cette démarche, M. le Maire présente au Conseil un devis fourni par la SEMDAS pour l'étude capacitaire et économique du projet.

Après avoir lu en détail le contenu du devis d'un montant de 5 400 € TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide et accepte les conditions et le montant du devis fourni par la SEMDAS pour pouvoir poursuivre ce programme.

Recrutement d'agents recenseurs

Le recensement de la commune va se dérouler du 15 janvier au 15 février 2026. Pour se faire, nous avons besoin de recruter 2 personnes qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants.

Ces personnes doivent être disponibles en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

Les agents recenseurs doivent obligatoirement participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE (2 demi-journées, début janvier).

M. le Maire propose de définir la rémunération des agents recenseurs qui peut être librement définie par la commune. Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour rémunérer les agents recenseurs sur la base de 1 000,00 € brut pour chaque agent correspondant au taux horaire du SMIC, et charge M. le Maire du recrutement de ces 2 agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire de recensement est prévue. Le montant de celle-ci n'est pas affecté et la commune en fait l'usage qu'elle juge bon. Ces dépenses et recettes liées à l'enquête de recensement apparaîtront au budget 2026.

Demande d'autorisation de vente sur le domaine public

Une commerçante de Mirambeau souhaiterait se faire connaître en tenant un stand pour exposer des produits pour animaux sur la place de St Ciers. M. le Maire doit la rencontrer pour connaître plus exactement ses désirs. Pas d'objection exprimée par le Conseil. Affaire à suivre.

PLU

Il serait souhaitable de reprendre le cours d'instruction du PLU en se positionnant sur des zones potentiellement constructibles. Sachant que nous n'aurons qu'un hectare à consommer pour la prochaine décennie. M. le Maire propose de contacter le bureau d'étude Cittanova pour une rencontre afin de définir une zone autour du bourg susceptible d'être approuvée par le service de l'État.

Projet parking de la mairie

Un devis avait été demandé à 3 entreprises pour la réalisation d'un parking végétalisé rue de la mairie. Ils seront étudiés par la commission voirie et présentés au Conseil avant de retenir celui le plus proche du budget que nous nous étions fixés. Lorsque nous aurons la réponse de la demande d'aide au titre des amendes de police par le département, nous entreprendrons les travaux.

Questions diverses

Devis LocaCœur

Un devis pour le remplacement de la batterie du DAE qui arrive à péremption le 30/10/2025 nous a été présenté : batterie Lithium 7,5 AH d'un montant de 450,00 € HT.

Adhésion au CNAS : le Comité National d'Action Sociale propose aux personnels des collectivités territoriales des communes adhérentes de nombreuses prestations. Pour y avoir accès, la commune doit payer une cotisation annuelle pour chaque agent désirant en bénéficier.

Il y a 2 dates possibles d'adhésion :

1^{er} septembre 2025 : ouverture des droits des agents au 1^{er} septembre et adhésion correspondant au tiers de la cotisation annuelle soit 74 €/agent (cotisation annuelle 2025 = 222 €)

1^{er} janvier 2026 : montant de la cotisation annuelle encore non connue.

Une large palette de prestations est proposée aux bénéficiaires (séjours vacances, l'achat d'une voiture, assurances, location de véhicule, achat d'un vélo, abonnement magazines, prestations

enfants, solidarité, prêts, culture et loisirs, plan d'épargne chèques vacances, réservation vacances, séjours et voyages, programmes ANCV jeunes et seniors, décès, départ retraite, etc...). Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé favorablement pour cette adhésion.

Invitation à une réunion de présentation du PAT

M. le maire demande si une ou deux personnes volontaires seraient intéressées pour assister à cette réunion. 6 dates sont proposées courant septembre dans des lieux différents. Pour notre secteur, on nous propose le 18/09 à Mirambeau/St Genis à préciser. M. le Maire sera absent durant cette période. Si un élu souhaite y participer, qu'il se fasse connaître pour son inscription.

Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de St Thomas de Cônac

Un dossier sera mis à la disposition du public à la mairie durant un mois à compter du 15 septembre 2025 aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Achat maison place du 8 mai.

En réponse à notre demande, le notaire nous informe que notre dossier est en cours de rédaction, les successions n'étant pas signées à ce jour. La signature de l'acte pourra se faire après cette étape.

Fin de séance : 23h45

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Patrick CHERAT		Martine SORIN	Excusée
Didier ROY		Thierry CAMUS	Excusé Pouvoir à D. ROY
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	

François BROCHON		Bruno OVIDE	
Régis NOEL	Excusé		

Délibération prises :

- 2025 - 28 Achat décoration Noël
- 2025 - 29 Travaux logement 28 B
- 2025 - 30 Travaux Mairie zinguerie
- 2025 - 31 Travaux Eglise
- 2025 - 32 Travaux voirie La Fontaine
- 2025 - 33 Travaux agrandissement Pole Médical
- 2025 - 34 recrutement agents recenseurs